

LA PRÉFECTURE DE GUYANE ENVISAGE D'ACHETER UN AVION POUR EXPULSER LES PERSONNES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 8 AOÛT 2018

Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1898



La Ligue des droits de l'Homme a appris, par le quotidien *France Guyane* du vendredi 3 août 2018, que la préfecture de Guyane envisage très sérieusement d'acquérir un avion pour procéder aux expulsions des ressortissants étrangers en situation irrégulière. Le budget de cette opération est démesuré : environ trois millions d'euros ! Il s'ajoutera au budget actuel de fonctionnement de la lutte contre l'immigration irrégulière en Guyane, qui s'élève à deux millions et demi d'euros soit un coût (officiel) entre 3 000 € et 4 500 € par expulsion.

Selon les propos du directeur de cabinet du préfet, « *le but est de mettre en place avec sérénité et efficacité un éloignement lointain* » notamment des « *profils les plus dangereux* » sortants de prison. Or, il s'avère que les exemples d'expulsions donnés par la préfecture concernent tous des personnes en situation irrégulière en Guyane. Pour essayer de justifier une telle dépense, il est envisagé que cet avion participe aussi à la surveillance aérienne des sites d'orpaillage illégal de Guyane...

La LDH pointe la démagogie de la préfecture pour se justifier et récuse l'amalgame qui est fait entre criminels et personnes en situation irrégulière. Elle dénonce cette opération particulièrement coûteuse pour les contribuables et dont l'efficacité reste à prouver.

D'autres dépenses sont pourtant nécessaires quand on sait qu'en Guyane, selon les derniers rapports officiels¹, 46 000 personnes ne bénéficient pas d'un accès direct à un service d'eau potable, que le taux de non scolarisation des 12/16 ans est d'environ 5 % et que 22 % de la population guyanaise n'a pas accès de façon certaine à un service d'urgence médicale générale en moins de trente minutes.

La LDH demande à ce que les politiques publiques soient réorientées d'urgence pour répondre aux besoins fondamentaux des populations de Guyane.

1. Rapport annuel de Guyane 2017 publié le 21 juin 2018 par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), <https://www.iedom.fr/guyane/publications/rapports-annuels/> [cons. 5/8/2018]